

Protocole de négociation d'achat et / ou Prestations de montage									
Nom du projet				N° de projet					
Fournisseur				Date					
Entretien avec				Entretien		☐ @		☐	
Type de prestations				Chef du projet					
Offre N°				Date		Tarifs régie et / ou MES			
Prix	☐ Brut	☐ Net	CHF		HT	Monteur A		CHF/h HT	
Remise		%	CHF		HT	Monteur B		CHF/h HT	
Remise d'objet		%	CHF		HT	Aide Monteur		CHF/h HT	
Remise spéciale		%	CHF		HT			CHF Forfait	
Prix total		NET	CHF		HT	Equ. Mont A + Aide		CHF/j HT	
Prix total		arrêté	CHF		HT	Equ. Mont B + Aide		CHF/j HT	
Escompte		☐ 3% à 15 jrs.		☐ 2% à 30 jrs.		☐ 30 jrs. NET		☐ 60 jrs. NET	
Retenue prorata		☐ %		☐ Paiement selon avancement					
Acomptes		☐ %		payable à 30 jours contre remise d'une garantie bancaire / assurance à première réquisition					
Retenue de garantie :		☐ %		du montant total valable jusqu'à l'expiration du délai de garantie donné au client					
RPLP		☐ %		☐ compris		☐ non-compris			
Emballage		☐ compris		☐ non-compris					
Franco chantier		☐ compris		☐ non-compris					
Déchargement		☐ compris		☐ non-compris					
Frais de stockage		☐ compris		☐ CHF					
Frais de dépl.		☐ compris		☐ non-compris					
Indemnités de repas		☐ compris		☐ non-compris					
Majorations		☐ compris		☐ selon CCT					
Remplissage/purge		☐ compris		☐ non-compris					
Traitement d'eau		☐ compris		☐ non-compris					
Retouche peinture		☐ compris		☐ non-compris					
Retouche isolation		☐ compris		☐ non-compris					
Evacuation déchets		☐ compris		☐ non-compris					
Nb d'interventions		☐ compris		☐ illimitées					
		☐ compris		☐ non-compris					
		☐ compris		☐ non-compris					
Consomables		☐ Gaz		☐ Disq. meulage		☐ Visserie		☐ Supports / fixations	
		☐		☐ Mastiques		☐ Protection		☐ Outillages	
Travail en hauteur		Engins de levage		☐ y compris Hmax				☐ non-compris	
		Echelles/échafaudages		☐ y compris Hmax				☐ non-compris	
Livraison fixes *		* Le fournisseur est responsable des retards de livraison si des dates fixes ont été convenues							
		* Le fournisseur garanti l'approvisionnement et le stockage physique de la marchandise							
L'entreprise prend note que seules les factures conformes arrivant au plus tard 60 jours après la prestation seront dûes et payées									
Pénalités de retard de base									
En cas de dépassement des délais de livraison ou du délai d'exécution pour une prestation de service, fixés dans la commande ou en cas de livraison incomplète, le fournisseur encourt des pénalités de retard, sans mise en demeure préalable et sans préjudice des autres droits de Hälg Group.									
Sauf stipulation contraire, la pénalité de retard est égale à 0.5% du prix total de la commande par jour de retard, mais au plus à 10% de prix total de la commande par jour de retard, mais au plus à 10 % de ce prix.									
Elle est due même si une partie de la fourniture a été acceptée sans réserve. Le paiement de la pénalité de retard ne libère pas le fournisseur de ses autres engagements.									
Même lorsque les pénalités de retard peuvent s'appliquer, Hälg Group se réserve le droit d'y renoncer, de refuser toute livraison retardée et réserve le droit d'y renoncer, de refuser toute livraison retardée et de se départir de la commande, sans préjudice de ses droits à des de se départir de la commande, sans préjudice de ses droits à des dommages - intérêts.									
Le montant des pénalités de retard éventuellement appliquées sera, le cas échéant, compensé et déduit de la facture du fournisseur.									
Le fournisseur communique à Hälg tous les documents et informations techniques utiles à l'exécution de la commande.									
La non-communication des documents stipulés dans la commande, dans la forme et aux dates prescrites, peut entraîner le paiement par le fournisseur d'une pénalité de retard.									
Le Fournisseur					Pour Hälg Group				
Nom/Prénom		Nom/Prénom		Nom/Prénom		Nom/Prénom			
				Marco Pisciolli					
Visa		Visa		Visa		Visa			



Une alliance parfaite